

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 11 Avril 2024

Délibération n°20240411_06

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 43

Suppléants : 3

Pouvoirs : 10

= **VOTANTS : 56**

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : TOURISME : convention avec le département pour le chemin FRANKTON

Le jeudi 11 avril 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 27/03/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de St-Ciers-sur-Bonnieure.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - COMBAUD Alain - CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine - TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – PAPILAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – LEMAIRE Marie-Claude – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDÉ Laurent - VERGNAUD David BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie – ETIENNE Murielle - PINTUREAU Romain – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SAGNE Annie suppléante de MUGNIER Pierre-Hermann

2-POITOU Mélanie suppléante de MICHONNEAU Patrick

3-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-CAILLAUD Nadia pouvoir à BERTRAND Didier

2-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier

3-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

4-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

5-HENTRY Jimmy pouvoir à DANEDÉ Laurent

6-CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques

7-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

8-SOURY Christine pouvoir à BOUCHET Éric

9-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe

10-JÉROME Géraldine pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents/excusés : GIRAUD-BERNARD Éric – BOIZUMAULT Sylvie – FLAUD Yves – PERRON Michelle – CHAUSSEPIED Pierre - JEUNE Karine - BOURABIER Jacques - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - POTEL Maryse - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

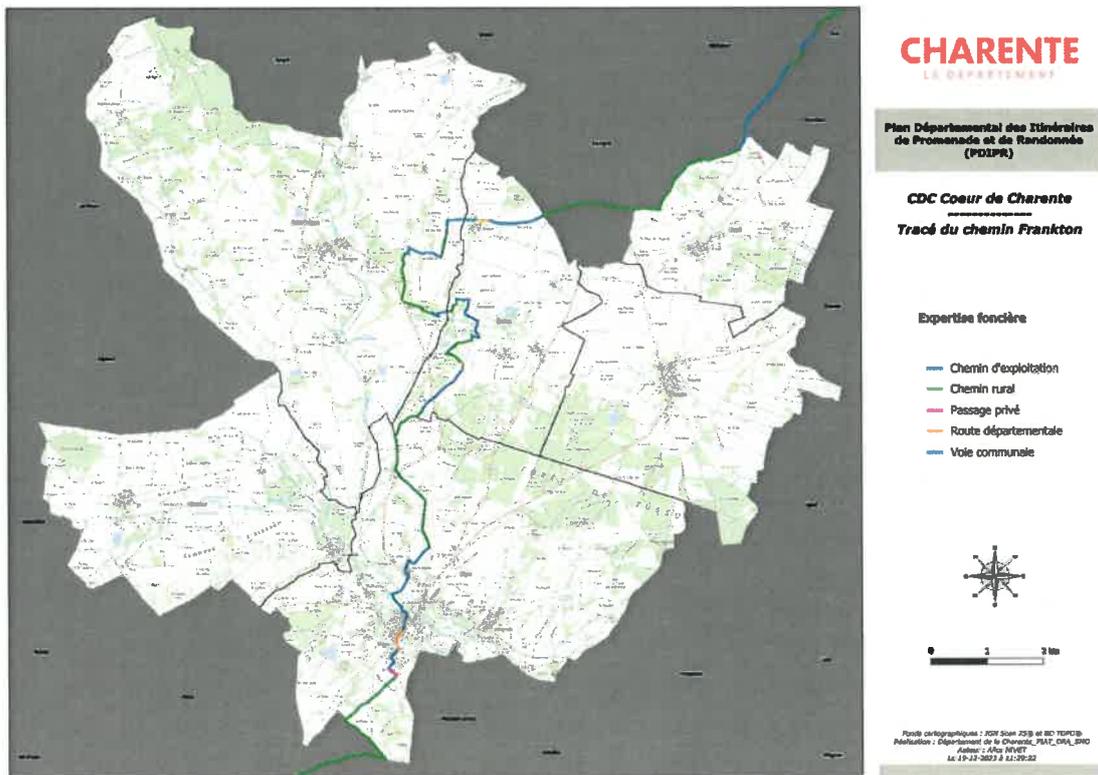
Objet : TOURISME : convention avec le département pour le chemin FRANKTON

Vu la démarche initiée par le Département de la Charente pour mettre en tourisme l'itinéraire retraçant le parcours de l'évasion du commando de marines britanniques HASLER et SPARKS, suite à l'opération de sabotage visant des navires allemands dans le port de Bordeaux en décembre 1942, baptisée « opération FRANKTON »,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture précise que l'itinéraire va être balisé par le comité départemental de randonnée pédestre pour le compte et aux frais du Département, charge aux EPCI traversés d'entretenir ce balisage.

Il précise que l'itinéraire FRANKTON traversera notamment les communes d'Aigre, Bessé, Ebréon et Saint-Fraigne.

Il ajoute que le Département sollicite un engagement financier des Communautés de communes afin de participer aux actions et supports de communication (plaques de balisage, plaquette avec tracé, pupitres pédagogiques sur le chemin, site internet). A ce titre, il est demandé une participation financière de 750,30 €/an pendant 4 ans à la CC Cœur de Charente (30 €/km – 25 km pour la CC Cœur de Charente).

Le tracé du chemin FRANKTON sur Cœur de Charente :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la participation financière de la CDC au projet de valorisation de l'itinéraire FRANKTON dans le cadre du partenariat précité ;
- D'INSCRIRE les crédits afférents au titre des budgets primitifs concernés ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes, y compris avenants et à prendre toutes les dispositions en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe CROIZARD

